



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 mars 2016

L'an deux mille seize, le 10 mars à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Marc HERVE, Joseph BOIVENT, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Jean-Luc BOURGEAUX, Jean-Luc OHIER (suppléant M. BENARD), André LEFEUVRE, Joël SIELLER, Nicolas BELLOIR, et Mesdames Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL, Evelyne PANNETIER (suppléant M. MARTIN)

Pouvoir : aucun

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Messieurs Jean-Pierre MARTIN et Jacques BENARD

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Paierie Départementale, Patrick ANNE Collectif Eau du Pays de Rennes, Xavier GUILLOTON de OUEST35, Jean-Michel LEBRETON du SPIR, Mesdames Martine JOUANNET du SYMEVAL, Christine PIRON du SMPBC, Anne-Marie AQUILINA de la CEBR, Josselyne THEAUDIN de l'Assemblée citoyenne de l'eau et Eau et Rivières de Bretagne, Madame BERDER représentant l'association UFC que choisir, Jean-Pierre TROUSLARD, Antoine DECONCHY et Veronique PERRATON du SMG35.

Secrétaire de séance : Mme Valérie FAUCHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 15

Nombre de Membres du Comité votants : 15

Date de la convocation : le 29 février 2016

ADMINISTRATION GENERALE

N°16/03/04 AVA : approbation de l'AVP et poursuite du projet

Comité Syndical du 10 mars 2016

N°16/03/04 Aqueduc Vilaine Atlantique : approbation de l'Avant-Projet de la troisième tranche et poursuite du projet

Rapport,

Aujourd'hui, la totalité des prestations prévues dans l'AVP de la troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique ont été réalisées, notamment le volet économique tant en investissement qu'en fonctionnement. Une réunion spécifique du comité a eu lieu le 15 décembre 2015 lors de laquelle les élus ont décidé que les coûts de fonctionnement de la conduite et les achats d'eau sanitaires seraient pris en charge par la surtaxe du SMG (livraison gratuite de la totalité des volumes sanitaires à la CEBR qui livrera gratuitement leur part aux SMPBC, SPIR et Symeval).

Au préalable de ce comité, l'ensemble des éléments ont été présentés aux comités des SMP et le Président a été invité au bureau de la CEBR. Ainsi, conformément aux délibérations d'octobre 2013 et de janvier 2016, les élus sont amenés à se prononcer sur la validation de l'AVP et la poursuite du projet.

Le Président rappelle son attachement à ce que ce projet soit définitivement acté au cours de ce mandat et rappelle que depuis septembre 2015 les élus se sont toujours exprimés pour l'intérêt du projet. Les débats portaient sur sa date de réalisation. Il donne la parole à M. Nadesan pour présenter le projet d'amendement proposé par la CEBR. Celui-ci consiste notamment à réaliser les travaux en 2 tranches : une ferme (environ 15%) jusqu'à Sixt pour sécuriser Ouest35 et une conditionnelle (environ 85%) jusqu'à Villejean sans date précise de réalisation.

Les élus s'expriment à tour de rôle sur l'urgence ou non de la réalisation de cette troisième tranche.

A l'issue de ce tour de table, le Président met au vote (demandé à bulletins secrets) l'amendement présenté par la CEBR. Résultat : 9 contre, 4 pour et 2 abstentions, il est donc rejeté.

Dans un souci de consensus, le Président propose de réaliser les travaux en une seule tranche mais de ne signer les marchés qu'en 2019.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1°) **APPROUVER** l'Avant-Projet de la troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique pour un montant de travaux estimé à 30,5M€, et de rendre ainsi définitive la rémunération du maître d'œuvre à sa valeur initiale. Les travaux consistent principalement en la réalisation de 58km de

canalisations de diamètre 600 et 700mm, de 2 lieux de stockage (5 000m³ chacun en 2 bâches) et de pompages, deux à Sixt (un en direction de Goven et un en direction de Ouest35) et un à Villejean en retour vers Goven.

2°) REALISER le projet de la troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique dans les délais suivants :

- Signature des marchés travaux en 2019.

3°) VALIDER le fonctionnement de la conduite suivant :

- Pendant 2/3 du temps, fonctionnement dans le sens Férel vers Rennes et 1/3 du temps dans le sens Rennes vers Férel
- Temps de séjour de 3 jours maximum soit, pendant la période d'import : 12 500m³/j à répartir sur CEBR, SMPBC, SPIR et Symeval et pendant la période d'export : 18 600 m³/j au départ de Villejean ; volumes totaux pour le 35 (hors Ouest35) : 770 000 m³/an (différence positive aux volumes échangés).
- Répartition des volumes sanitaires annuels au prorata du nombre d'abonnés entre CEBR (430 000m³), Symeval (174 000m³), SMPBC (91 000m³), SPIR (73 000m³). Vente de la totalité des besoins de Ouest 35, dont 152 000m³ gratuits et 1 528 000m³ à 0,50€/m³ (coût 2015). Prise en charge d'un volume d'achat du SMPEPCE à l'Arguenon au titre de la sécurisation (volume exact à définir)
- prise en charge par le SMG du coût d'achat des 770 000m³ et d'acheminement jusqu'à Villejean.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 4

Fait à Rennes, le 10 mars 2016

Le Président,
Auguste FAUVEL

